

Troc de jeux et de jouets

Samedi 11 décembre
2021

à la Ludothèque
« d'entrée de jeu »

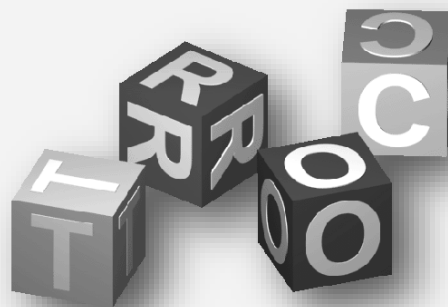
10 h à 12 h

Le dépôt des jeux et jouets se
fera sur deux semaines:
du samedi 27 novembre au
vendredi 10 décembre 2021

Règlement

1. Le troc de jeux et de jouets s'adresse aux enfants et aux adultes et repose sur le principe d'échange.

2. *Tous les enfants devront être accompagnés d'un adulte.*



3. Aucune vente ni achat ne sont autorisés entre les parties. Le troc se fait librement sans échange d'argent et sans considération d'équilibre entre ce que vous proposez et ce que vous emportez.

4. Les jeux et les jouets acceptés sont:

- jeux de société complets,
- Les jeux d'imitation (poupées, habits, malles de bricolage, dînettes...),
- Jeux de construction (briques, engrenages...),
- Jeux de mise en scène (châteaux forts, fermes, marionnettes...),
- Jeux premier âge (hochets, toupies, jeux de bain...),
- Déguisements, vêtements (avec ou sans accessoires),
- Jeux de plein air (raquettes, ballons...),
- Puzzles complets avec le modèle.
- Matériel vidéo (jeux vidéo et consoles portables DS, PSP etc ...)

5. Ces objets devront être en bon état. Les ludothécaires se réservent le droit de refuser tout objet ne correspondant pas à ce critère. Prévoir les piles pour les objets qui en ont besoin pour test.



6. Le dépôt des jeux et jouets se fera sur deux semaines:

du samedi 27 novembre au vendredi 10 décembre 2021 auprès des ludothécaires pendant les heures d'ouverture de la ludothèque.

7. Les participants se verront remettre un ticket correspondant au nombre de jeux ou jouets déposés. Ce ticket leur sera indispensable le jour du troc pour choisir un nombre de jeux et de jouets équivalant au nombre d'articles déposés.

8. Le troc aura lieu le samedi 11 décembre 2021 (à la fin des deux semaines de dépôt) de 10 h à 12 h à la ludothèque.



Présentation du pass sanitaire, sous réserve de l'actualité.

9. A la fin du troc, les jeux et jouets restant seront récupérés par la ludothèque et donnés à une association caritative en faveur de l'enfance.

10. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la manifestation.

« Démontrer, à quelques jours de Noël, qu'offrir un cadeau de seconde main peut être une bonne alternative »

